

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 14 DECEMBRE 2022**

Nombre en exercice : 31
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 28

Convocation du 6.12.2022
Affichage du 6.12.2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle Georges Brassens à Tourouvre suite à la convocation du 6.12.2022, affichée le 6 décembre 2022.

Etaient présents : M ANQUETIL Dominique, M BAILLIF Christian, M BLOTTIERE Philippe, M BOUTTIER Jean-Jacques, Mme BRAULT Roselyne, M COUDRAY Pascal, M Du LAC Jean-Vincent, Mme ENCELIN Elyane, Mme FEUGUEUR Stéphanie, M GUILLET Denis, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, Mme LEROY Céline, M LE SECQ Emmanuel, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POUILLAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excusés : Mme BERGER Frédérique (donne pouvoir à Mme LEROY Céline), M DESCHAMPS Michel, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie (donne pouvoir à Mme POUILLAIN Francine), M DUGUET Christian, Mme EDOU Bernadette, M GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à M MICHEL-FLANDIN Patrice), Mme REVET Evelyne (donne pouvoir à M LE SECQ Emmanuel), Mme SAUVANEIX Alexandra (donne pouvoir à M Du LAC Jean-Vincent).

Assistait également : M. GRANGE Denis DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

Monsieur Pascal COUDRAY est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2022.12.196

REINTEGRATION DES TRAVAUX RELATIFS AU GIRATOIRE DANS LE BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président rappelle qu'initialement les travaux de création du giratoire étaient prévus sur le budget annexe « ZA Longny ».

Monsieur le Président indique que des factures ont été payées, pour un montant de 5 706.66 € HT, sur celui-ci et que des participations à hauteur de 260 468 € du budget principal ont été versées au budget annexe pour financer ces travaux.

Finalement, le budget principal a pris en charge les travaux de création de ce giratoire.

Monsieur le Président indique qu'il y a donc lieu de réintégrer comptablement ces opérations.

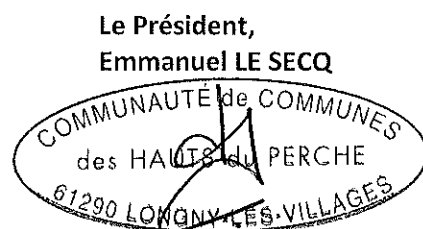
Monsieur le Président rappelle que ces écritures de régularisation ont déjà été votées.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** la régularisation de ces écritures,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à établir un certificat administratif détaillant les écritures à réaliser.

Pour extrait certifié conforme

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le
Et publication du*



CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussigné, Monsieur Emmanuel LE SECQ, agissant en qualité de Président de la Communauté de Communes des Hauts du Perche,

- **AUTORISE** les opérations de régularisation suivantes :

-

Budget ZA LONGNY

- Titre compte 773 = 5 706.06 € (Factures giratoire mandatées sur ZA LONGNY au lieu de CDC)
Annulation des mandats : - Mandat 3 – 2020 = 3 016 €
 - Mandat 10 – 2021 = 2 292 €
 - Mandat 14 – 2021 = 333.06 €
 - Mandat 15 – 2021 = 65 €
- Mandat compte 673 = 260 468 € (Remboursement au Budget Principal des Participations)
Annulation des titres : - Titre 1 – 2018 = 77 500 €
 - Titre 1 - 2019 = 104 500 €
 - Titre 2 – 2020 = 78 468 €


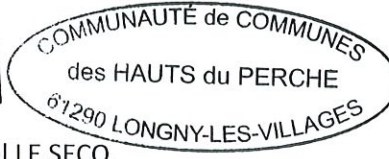
Budget CDC

- Mandat compte 21751 op 168 = 6 847.27 € (Intégration des factures giratoire Montant TTC)
- Titre compte 773 = 260 468 € (Intégration des participations versées au budget ZA LONGNY)

En foi de quoi, le présent certificat est délivré pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Longny les Villages, le 15 décembre 2022,

Le Président,



Emmanuel LE SECQ.